

**COMMISSION NATIONALE D’EVALUATION
DES DISPOSITIFS MEDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTE**

AVIS DE LA CNEDiMTS
6 novembre 2018

Faisant suite à l'examen du 06/11/2018, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 06/11/2018.

Radiation de la liste des produits et prestations :

La Société MEDTRONIC informe la Commission qu'elle ne commercialise plus la référence de stimulateur cardiaque triple chambre CRT 8000 détaillée dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent sa radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Cette référence est inscrite sous nom de marque.

Code	Intitulé	Référence à radier
3436896	STIMULATEUR CARDIAQUE TRIPLE CHAMBRE, VITATRON FRANCE, CRT 8000,	RT8000

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif